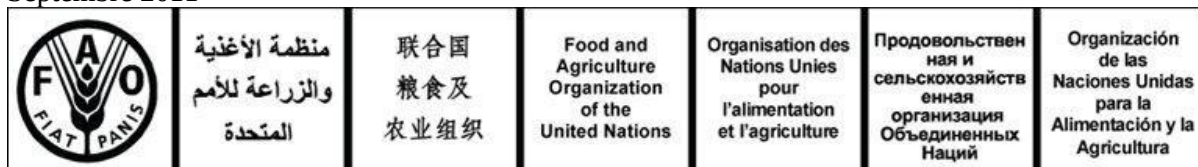


Septembre 2011



COMITÉ FINANCIER

Cent quarantième session
Rome, 10-14 octobre 2011
Respect de l'intégrité et des règles fiduciaires

Toute demande concernant la teneur du présent document doit être adressée à:

M. John Fitzsimon

Inspecteur général

Tél.: +3906 5705 4884

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- L'Organisation utilise le Plan d'action immédiate (PAI) pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à renforcer l'intégrité dans l'Organisation et à appliquer des mesures fiduciaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration. Parallèlement, les bonnes pratiques se développent et d'autres mesures ont été identifiées, d'une part en interne et d'autre part grâce aux analyses et aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), et aux cadres d'évaluation créés par les bailleurs de fonds. Certaines mesures ont été définitivement mises en œuvre, d'autres sont en cours, d'autres enfin sont convenues mais en attente. L'état d'avancement de ces mesures est désormais suivi par le Secrétariat et supervisé par le Comité financier dans un document de haut niveau publié sous la forme d'un tableau. Le document actuel présente l'état d'avancement des mesures concernant le respect de l'intégrité et l'application de règles fiduciaires au 9 septembre 2011 et fait le point sur les principaux faits saillants depuis mars 2011.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

Le Comité financier est saisi d'une mise à jour du tableau présenté lors de ses sessions en mars 2011 et invité à prendre note des informations qui y figurent.

Projet d'avis

Le Comité financier est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.

Mise à jour du cadre d'intégrité

1. Ce tableau fait le point sur les actions de la FAO concernant les principales initiatives en matière fiduciaire et d'intégrité, en place, en progression ou en attente. Il fournit, le cas échéant, des références aux recommandations externes ou internes reçues par l'Organisation depuis 2005 des fonctions de contrôle ou aux normes fiduciaires reçus des bailleurs de fonds.

Éléments	Références	État récapitulatif en mars 2011 ☑ = En place et soumis à un examen périodique	État récapitulatif en août 2011 (seuls les changements par rapport à mars sont indiqués)
RAPPORTS FINANCIERS ET VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES			
1) Rapports financiers publics conformes aux normes de comptabilité internationales	Normes fiduciaires du FEM	☑ Passage à IPSAS et rapport annuel (action du PAI).	
2) Vérification externe indépendante des comptes en appliquant les normes internationales de vérification des comptes; avis et lettre de la Direction communiqués aux organes directeurs et rendus publics; contrôle par le Comité financier.	Normes fiduciaires du FEM.	☑ La vérification des comptes est actuellement biennale; elle sera annuelle dans le cadre IPSAS.	
3) Rotation obligatoire du vérificateur externe	CCI 2006/2	☑	
CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES			
4) Cadre de contrôle global	Normes fiduciaires du FEM	Les rôles, les responsabilités, les politiques et les procédures sont documentés sous diverses formes. L'élaboration d'un cadre de contrôle stratégique devrait commencer en 2013.	Le Bureau de l'Inspecteur général (AUD) a conclu un partenariat avec un consultant externe pour conseiller la FAO sur la manière d'élaborer un cadre de contrôle interne pour son plan de travail 2011. Le travail de ce

			consultant devrait se terminer à la fin de 2011.
5) Déclaration de la direction concernant les contrôles financiers	Normes fiduciaires du FEM	En cours d'examen, y compris les incidences financières.	
6) Processus de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation	CCI 2010/4 Normes fiduciaires du FEM	En cours (action du PAI).	
7) Procédures et normes en matière d'achats	Normes fiduciaires du FEM	☒ En général, pour des éléments spécifiques, voir ci-dessous:	
Mise à jour des lignes directrices en matière d'achats		☒	
Clause anticorruption dans les contrats de fournisseurs et les bons de commande	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	En attente. La clause a été ajoutée aux contrats de service standards et aux lettres d'accord et sera incluse à la fin du mois de septembre dans les conditions générales des bons de commande standards.	
Clause de droit à une vérification des documents comptables dans les contrats de fournisseurs (à titre individuel ou cumulatif) dont le montant est élevé.	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	En attente.	En cours. Une clause de vérification des documents comptables a été incluse dans plusieurs contrats dont le montant est élevé, tels que les contrats de déposes et de maintenance ordinaire. La définition d'une politique relative à cette question est

			en attente.
- Les politiques qui s'appliquent aux tierces parties reconnues coupables de s'être livrées à des pratiques de fraude, de corruption, de coercition ou de collusion et qui ont refusé de coopérer aux enquêtes sont les suivantes: i) Les directives sur les sanctions; ii) Les directives sur la manière de communiquer des informations aux juridictions nationales sur les activités des tierces parties.	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	En cours. Le modèle de cadre des politiques de l'ONU s'appliquant à l'éligibilité des fournisseurs a été approuvé par le CQCJ.	Le cadre a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat (CEB). Les organisations de l'ONU sont invitées à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres politiques et procédures internes et à en faire rapport au CQCJ.
Divulcation publique des politiques concernant les passations et les attributions de marchés.		Les projets du FEM et de l'UE sont publiés sur internet.	☒ Les passations de marché dont le montant est supérieur à 100 000 USD et qui concernent le Siège et les bureaux de terrain en 2010 ont été publiées sur le site public de la FAO sous réserve de l'accord des fournisseurs (au 1 ^{er} juillet 2011, toutes les passations de marché avaient été publiées sauf deux). Les informations relatives aux six premiers mois de 2011 seront publiées en septembre 2011 et mises à jour chaque trimestre.

PROMOTION DU COMPORTEMENT ÉTHIQUE			
8) Code d'éthique	Normes fiduciaires du FEM	☒ Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux	
9) Création d'une fonction « Éthique »	CCI 2010/3; normes fiduciaires du FEM		
Bureau de l'éthique		☒ En phase d'établissement (action du PAI).	
Comité de l'éthique		En cours (action du PAI).	Mandat et composition du comité approuvés par les organes directeurs. Le Directeur général présentera au CQCJ et au Comité financier, à leurs sessions d'automne 2011, des candidats du monde universitaire et des secteurs public et privé afin de désigner les trois membres externes.
10) Système de déclaration de situation financière.	Normes fiduciaires du FEM.		
Politique		☒	
Procédures		En cours.	Phase pilote: les questionnaires relatifs à la déclaration de situation financière ont été déposés par soixante membres du personnel le 8 juillet 2011. Le cabinet de conseil Ernst & Young devrait commencer

			à les examiner en septembre 2011. Le lancement officiel de ce système pour tous les membres du personnel concernés est prévu en 2012.
11) Politique de harcèlement (harcèlement sexuel et d'autres formes de harcèlement).		☒	
VÉRIFICATION INTERNE DES COMPTES			
12) Fonction de vérification interne des comptes appliquant les normes internationales en la matière.	Normes fiduciaires du FEM	☒ Fait l'objet d'un examen externe annuel, le prochain étant prévu en 2012.	
13) Planification d'une vérification interne des comptes axée sur le risque.		☒ Action du PAI achevée.	
COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES			
14) Création d'un Comité de vérification des comptes pour donner des avis et assurer le suivi des activités de contrôle interne.	Normes internationales de vérification des comptes internes; CCI 2006/2		
Composé de membres externes.		☒ Action du PAI achevée.	
Mandat		☒ En cours d'examen.	L'examen en cours devrait être terminé à la fin de 2011. Il prendra en compte les résultats connexes de l'enquête sur la vérification des comptes dans l'ensemble du système des Nations Unies.
Contrôle des plans de travail et du budget des fonctions d'enquête et		☒	

de vérification interne des comptes.			
ÉVALUATION			
15) Fonction d'évaluation professionnelle indépendante qui rend compte aux organes directeurs et dont les rapports sont rendus publics.	Normes fiduciaires du FEM.	☒	
FONCTION D'ENQUÊTE			
16) Création d'une unité des enquêtes au sein du Bureau de l'Inspecteur général. Cette unité applique les normes d'enquête internationales et dispose de l'autorité pour conduire des enquêtes de sa propre initiative et en toute indépendance.	CCI 2006/2; normes fiduciaires du FEM; directives internationales en matière d'enquête.	☒ En général pour des éléments spécifiques, voir ci-dessous.	
Recrutement d'enquêteurs professionnels	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒	
Politique relative à l'accès des enquêteurs aux ressources informatiques	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒	
Les lignes directrices relatives à la conduite des enquêtes sont adoptées et publiées	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒	
Infrastructure de l'Unité des enquêtes (gestion des dossiers d'affaires, sécurité physique et électronique)	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒	
Le site internet du Bureau de l'Inspecteur général contient des informations sur la fonction d'enquête ainsi qu'un contact pour signaler des irrégularités	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒	
Examen des activités par les pairs	Directives internationales relatives à la conduite des enquêtes.	Prévu en 2012.	Compte tenu de l'examen conduit par le CCI en 2011 et d'un audit

			d'assurance qualité prévu au début de 2012, l'examen par les pairs aura vraisemblablement lieu à la fin de 2012.
Modalités relatives à la possibilité d'enquêter suite à des allégations portées contre la direction exécutive.	CCI 2010/3	Le Conseil des chefs de secrétariat (CEB) a appuyé cette initiative en notant qu'il s'agissait d'une question concernant les organes directeurs.	
MÉCANISMES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION			
17) Politique relative à la fraude et à l'utilisation illicite des ressources de l'Organisation	Normes fiduciaires du FEM.	☒	
18) Ligne téléphonique spéciale pour signaler les irrégularités	Normes fiduciaires du FEM.	☒	
19) Politique de protection des personnes qui dénoncent des irrégularités	CCI 2006/2; normes fiduciaires du FEM.	☒	
20) Examen périodique de l'efficacité de la ligne téléphonique spéciale, des enquêtes et de la protection des personnes qui dénoncent des irrégularités	Normes fiduciaires du FEM.	Sera inclus dans l'examen des enquêtes par les pairs prévu en 2012.	La mise en application de la politique de protection des personnes qui dénoncent des irrégularités sera examinée au début de 2012 et fera l'objet d'un rapport qui sera communiqué au CQCJ et au Comité financier à leurs sessions de printemps en 2012, conformément à ce qui avait été demandé lorsque la politique a été

			approuvée.
21) Système d'administration interne de la justice: mesures et procédures disciplinaires.	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒ Aspects faisant l'objet d'un examen plus approfondi.	Un examen des éléments des mesures et des procédures disciplinaires a été achevé en 2011. On envisage la possibilité de conduire un examen plus large en 2012.
22) Publication des résultats des enquêtes et des mesures disciplinaires.	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒ (Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général, circulaire administrative biennale)	
23) Communication permanente avec le personnel de la FAO concernant l'éthique, la fraude et la corruption, les enquêtes et les sanctions.	Avis du Bureau de l'Inspecteur général (AUD) et du Bureau des affaires juridiques (LEG)	☒ Fait l'objet d'améliorations et d'efforts constants.	Le Service des contrats et achats (CSAP) et le Bureau de l'Inspecteur général ont préparé des lignes directrices concernant la fraude et la collusion liées aux achats afin d'aider le personnel sur ces questions. Ces lignes directrices ont été publiées entre juin et août 2011 en anglais, français et espagnol.